



## Arnaque hotel, annonce non conforme

Par **rekrakiller**, le **08/11/2020 à 14:26**

Bonjour,

Je souhaiterais entamer une procédure amiable avec un hotel qui malheureusement n'a aucunement respecté les critères qu'il a posté dans son annonce. Je vous explique: J'ai réservé avec ma compagne une chambre appartement dans un hotel pour 4 nuits à Paris. En arrivant le soir, déjà l'adresse n'est pas la bonne, pas d'hotel à cette adresse et un mot nous renvoi vers l'hotel d'en face. La personne à l'accueil nous dit qu'on n'aura pas de chambre appartement et que notre chambre allait être dans son hotel. Au vu de l'hotel pitoyable que c'était nous avons préféré écourter notre séjour à une nuit seulement car nous n'avions guère d'autre endroit où aller à une heure du couvre feu. Il nous a été demandé d'annuler la réservation sur le site (connu) d'annonces hôtelières et de payer une nuit à l'hotel en direct. Nous avons fait cela mais l'hotel ne nous a pas été remboursé. Une fois arrivé dans la chambre, nous avons été dégoûté par la prestation horrible et l'aspect lugubre de la chambre. Nous suspectons cet hotel de travailler avec un réseau de prostitution. L'isolation étant inexistant nous avons pu entendre de nombreux ébats par la même occasion. Situation très gênante et insupportable, nous avons tout de suite demandé remboursement de la nuit que l'on venait de payer et avons quitté l'hotel de ce pas. Nous souhaitons aujourd'hui avoir dédommagement de cette expérience horrible dans cet hotel. Une procédure amiable est elle convenable? Que peut on demander comme indemnité et dédommagement au vu d'un séjour nous ayant coûté 195euros ? Faut il faire une mise en demeure ? avec cachet d'huissier ? ou une procédure judiciaire ?

En vous remerciant de l'aide que vous pourrez nous apporter.

Bonne journée à vous

Par **Visiteur**, le **08/11/2020** à **16:34**

Bonjour

[quote]  
un mot nous renvoi vers l'hotel d'en face.

[/quote]  
Un mot de qui ?

[quote]  
Il nous a été demandé d'annuler la réservation sur le site (connu) d'annonces hôtelières et de payer une nuit à l'hotel en direct

[/quote]  
Attitude fréquente des hoteliers pour gégner la commission, mais qui a eu pour effet d'écarter toute responsabilité de la part de l'intermédiaire...

Quand vous évoquez les 195€, est-ce le montant de votre réservation initiale. pour 4 nuits ?

Par **morobar**, le **08/11/2020** à **17:47**

Bonjour,

[quote]  
Une procédure amiable est elle convenable?

[/quote]  
Une telle procédure consiste à téléphoner ainsi:

\* bonjour, je ne suis pas content après vous et vous demande le remboursement.

Réponse: va te faire voir.

Il va donc falloir passer par la case justice.

Mas avant se rapprocher de la DIRRECTE du lieu pour savoir si l'hotelier est déjà connu des servces de la repression des fraudes.

[quote]  
Que peut on demander comme indemnité et dédommagement au vu d'un séjour nous ayant coûté 195euros

[/quote]  
La même somme, montant du dommage allégué.

[quote]

avec cachet d'huissier

[/quote]

Le cachet d'aspirine existe, mais pas le cachet d'huissier. Ici un exploit est inutile.